

**COMMUNE DE
BOEIL-BEZING**

Date de convocation
25 juin 2025
Date d'affichage de l'avis
25 juin 2025
Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 14
N° d'ordre
D_2025_4_5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 2 juillet 2025

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 064-216401331-20250702-D_2025_4_5-DE



L'an deux mille vingt-cinq et le deux juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc DUFAU, Maire.

Etaient présents : MM. M. DUFAU, S. TASTET, B. BAGET, G. CAMY, P-H. NAU-HENDEL, R. CARDY, L. POUTS-SAINT-GERME, B. LORRY, C. CHUBURU.

Ont donné pouvoir : C. BERDUCQ à MM. M. DUFAU, M. PULVINET à G. CAMY, M.-C. LALANNE à B. LORRY, V. LABORDE à R. CARDY, H. BEAUCULAT à L. POUTS-SAINT-GERME.

Etaient absents : C. BERDUCQ, M. PULVINET, M.-C. LALANNE, V. LABORDE, H. BEAUCULAT, A.-L. POMME-CASSIEROU.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Mme CHUBURU.

Etait également présente : Clotilde BROT, secrétaire de mairie.

**MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU P.L.U. N°1 RECOURS VACATAIRE PUBLICATION SUR LE PORTAIL DE
L'URBANISME**

Monsieur le Maire expose que :

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme, la commune va avoir recours à une personne chargée de publier le dossier de la procédure de modification simplifiée n°1 sur le portail national de l'urbanisme.

Les interventions présenteront un caractère ponctuel, discontinu, sans aucune régularité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rémunérer ces interventions à la vacation et de délibérer sur le montant qui sera alloué à l'agent lors de ces interventions en qualité de vacataire dans les services de la collectivité.

L'intervention sera précédée de la conclusion d'un acte d'engagement figurant en annexe.

Le montant de la rémunération sera fixé à **55 €** brut de l'heure avec 9 heures d'intervention sur l'ensemble de la mission.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir **délibéré**, **le Conseil Municipal, à la majorité absolue**, 12 votes pour, 1 vote contre, 1 abstention, sur 14 votes exprimés :

- **DECIDE** de fixer à **55 € brut de l'heure avec 9 heures d'intervention**, le montant de la vacation assurée versée pour publier le dossier de la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme sur le portail national de l'urbanisme. ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice concerné ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'engagement proposé en annexe.

Adopté à la majorité absolue

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Marc DUFAU